
Adresse des comités de surveillance et de subsistance de la section de la Liberté de Troyes détaillant les dons patriotiques en argenterie et habillement offerts à l'occasion de la fête communale et renouvelant son serment à la Convention, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des comités de surveillance et de subsistance de la section de la Liberté de Troyes détaillant les dons patriotiques en argenterie et habillement offerts à l'occasion de la fête communale et renouvelant son serment à la Convention, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 188-189;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31973_t1_0188_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

sentées des députations d'Argenteuil, Pontoise et Franconville libre, d'après l'invitation qui leur en avoit été faite, lesquels membres de la députation ont déposé sur le bureau les pouvoirs dont ils étoient munis, et nous ont renouvelé de la part de nos frères de leur Société populaire, les sentiments de la plus intime fraternité; le citoyen Hosé, membre de la Société populaire du bourg d'Argenteuil est monté à la tribune et a dépeint en conteur vrai et par le discours le plus énergique, les évènements qui ont privé la Société des représentants dont la mémoire à jamais mémorable ornera les fastes de l'histoire et dont les bustes ont été portés avec le respect dû aux masses de ces grands hommes, aux pieds de la déesse de la Liberté, au chant des hymnes patriotiques et aux cris, mille fois répétés de : Vive la République, et en présence d'un nombre infini de citoyens et de citoyennes, le Cⁿ Hosé a fait différentes questions du catéchisme républicain à la fille de Jⁿ Charles La Vallée auxquelles, elle a répondu avec une précision et, une netteté digne de la raison dont elle parloit le langage, le C^m président a fait un discours ayant pour bases que servir sa patrie c'est vivre à jamais dans le cœur de ses concitoyens et a démontré les différentes manières de servir sa patrie.

Des députés aussi respectables par leur âge, que par leurs principes ont présenté les bustes de Marat et Le Peletier à la déesse qui les a couronnés civiquement, le premier a été déposé au sommet de la Montagne au-dessus d'un souterrain où reposoient les cendres de l'Ami du peuple et d'où s'exhaloient différents parfums.

Sur le portique dudit souterrain étoit une légende portant : « Peuple respecte les cendres de ton ami ».

Alors, il s'est exécuté par des enfants différents morceaux de musique et dont les refrains accompagnés d'une agréable symphonie, et d'une infinité de voix étoient : Aux armes, citoyens !

De là, le cortège accompagné des autorités constituées s'est rendu aux Champs Elysées pour y déposer le buste de Peletier sur un piédestal élevé des débris des signes extérieurs du fanatisme et portant pour légende : il sera toujours cher à nos cœurs; différentes chansons patriotiques ont été chantées et accompagnées d'une multitude de citoyennes.

Le cortège s'est rendu aux différents coins de rues et places publiques, où la municipalité leur a donné les noms indicatifs, et choisis par le Conseil général de la commune dans sa séance du 26 courant, et est descendu à la place de la Société populaire, où il a été planté un chêne, et un peuplier au milieu des plus vifs applaudissements, des chansons et discours patriotiques.

Les membres des députations ont été invités de partager avec nous les plaisirs de la gamelle, et il est (*sic*) régné pendant ce repas frugal l'harmonie qu'inspire la plus douce fraternité.

Puissent des fêtes aussi agréables se renouveler et nous procurer les moyens de convaincre nos frères, nos voisins, nos amis que la Société populaire de Cormeilles n'aura jamais rien de plus empressé que de saisir les occasions de resserrer les liens qui nous unissent à jamais avec eux, et que la source de plaisirs qu'ils éprouvent en les recevant et en fraternisant avec eux est intarissable.

Du 5 pluviôse. A succédé à cette fête composée des vrais amis de la Patrie, le triomphe de la raison, et nous ne faisons plus maintenant qu'une seule et même famille, la légende de notre temple sera celle de la raison, et les instrumenteurs du fanatisme sont en arrestation et nous avons juré de ne reconnaître d'autre point de ralliement que la Convention et de former de nos corps un faisceau invulnérable autour d'elle.

P. LE CLERC (*secrét.*), AUBRY (*présid.*).

19

Les comités de surveillance et de subsistances de la section de la Liberté à Troyes, font part à la Convention nationale que, le jour de la fête qui a eu lieu dans cette commune pour le premier décadi, les citoyens de cette section ont donné, pour les défenseurs de la Patrie, 651 liv. tant en or qu'en argent, 275 liv. en assignats, une chaîne d'or, un couvert, une timbale, 8 paires de grandes boucles et 2 paires de petites, le tout d'argent; 8 pièces étrangères, en argent, de la valeur de 20 liv.; 344 chemises, 24 paires de bas, 24 bonnets, un habit, une veste, 2 culottes d'uniforme et autres objets, ainsi que le montant de la liquidation de onze maîtrises (1).

[Troyes, 12 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Tous les jours en lisant le Bulletin, nous y voyons l'état des dons faits à la Convention tant par les Sociétés populaires que par beaucoup de communes et de citoyens, en particulier. C'est pour la première fois, depuis que ce bulletin paroît, que nous avons vu qu'il y est fait mention dans le supplément du 30 nivose de dons faits par notre société populaire; cependant nous pouvons t'assurer, Citoyen président, que depuis l'époque de la Révolution, notre ville s'est distinguée par des sacrifices et des générosités qui ont souvent été renouvelées et qui le seront encore.

Le 30 brumaire, jour de la première décade qui a été célébrée ici avec solennité, les deux comités de surveillance et de subsistance de la 5^e section dite de la Liberté s'étant réunis à la suite de la cérémonie après un repas frugal et vraiment républicain, crurent ne pouvoir mieux terminer la fête qu'en faisant des offrandes pour les braves volontaires qui sont sur nos frontières; chacun s'empressa de faire son don en exprimant de la manière la plus énergique ses sentiments patriotiques, et il fut convenu que ces dons seroient portés le lendemain à la Société populaire ce qui fut exécuté.

Ces dons de la part de ces deux comités ont consisté :

[Suit la liste reproduite au P.-V., plus « une Histoire de France avec figures pour être brûlée; la finance provenant de la liquidation de 11 lettres de maîtrise »].

(1) P.V., XXXI, 350-51. Bⁱⁿ, 30 pluv. (suppl¹); C. Eg., n° 550; J. Sablier, n° 1149.

(2) C 291, pl. 928, p. 28.

Pour exciter l'émulation, nous te prions, Citoyen président, de vouloir bien faire inscrire cette note sur le Bulletin, sans cependant qu'il y soit fait mention des signatures, voulant ne pas perdre le mérite de l'incognito.

Nous profitons de cette circonstance pour renouveler entre tes mains le serment que nous fîmes, le jour que nous offrîmes ces dons, de rester toujours attachés inviolablement à la République une et indivisible, et de la soutenir de tout notre pouvoir. »

NORTY, COLIN, DIOT, VALLOT, BAROYD, GATOUILLOT, LEMAIRE, POIVEL, ADAM, BOUDET AUTUARY, FAU-DRILLON-VIARDY, DUMENY, GALBOIS [et 11 autres signatures].

20

La société des sans-culottes de Méré (1) a équipé un cavalier, qu'elle offre à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (2).

21

La municipalité de Crouay, district de Bayeux, fait part à la Convention que lorsqu'elle a célébré la reprise de Toulon, les citoyens ont donné pour les défenseurs de la Patrie, 24 chemises, 174 liv. en assignats, et 6 liv. en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Crouay, 9 pluv. II] (4)

« Citoyen président,

Le jour que nous avons célébré avec enthousiasme la victoire immortelle remportée sur la perfide Toulon, il fut ouvert un registre pour recevoir les dons et les offrandes que tous les citoyens voudraient faire en faveur des braves défenseurs de la Patrie vainqueurs des tyrans. Alors, sur l'invitation de la municipalité, manifestée au peuple par un discours énergique prononcé par le plus ardent républicain, le curé de cette commune, alors tous les habitants, animés du même civisme, se disputaient à qui ferait les premières offrandes; les moins fortunés voulaient eux-mêmes donner l'exemple. Qu'il était beau de les voir pleurer de ce qu'ils ne pouvaient faire de plus grands et de plus agréables sacrifices!

Enfin notre petite commune dont la majorité des citoyens sont pauvres a porté ses offrandes à 175 l. en assignats, 6 l. données par le citoyen Sally, curé, 24 chemises presque toutes neuves.

Nous te prions, Citoyen Président, d'annoncer à la Convention ces différents dons que nous avons envoyés au district avec la liste des Républicains qui les ont faits. Dis-lui de plus que la

plus grande gloire de la Municipalité est de n'avoir jamais participé à la trame odieuse du fédéralisme qui n'existe que pour la honte et la ruine de ses auteurs. Toujours, la Municipalité rejeta avec mépris leurs arrêtés liberticides et malgré leurs menaces tyranniques et leurs poignards levés, elle n'a jamais souillé ses registres d'un seul de leurs écrits, parce qu'en tout temps, elle n'a reconnu d'autres lois que celles émanées de la Montagne sainte, qu'elle invite de rester à son poste et de ne quitter les rênes du gouvernement que quand l'Europe entière aura reconnu la souveraineté du peuple français en admirant l'altitude de son âme républicaine.

Salut, fraternité, Unité, Indivisibilité. »

D. AUBRAYE, SALLY, GLEYNALL, SYWRAY (maire), J.H. CHVER (secrét.).

P.S. A la fin de cette lettre le citoyen secrétaire reçoit une pièce de six sous pour délivrance d'acte, il la joint à son don, ne voulant conserver vers lui aucune pièce à face tyrannique.

22

Le comité de surveillance d'Indreville annonce que de toutes parts l'autel de la Patrie se couvre d'offrandes civiques, et qu'il fait un envoi de 73 marcs 3 gros d'argent, 5 gros et demi en or, 1,084 liv. 1 s. 9 d. en numéraire, et 556 liv. 5 s. en assignats.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Indreville, 2 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Tel est l'empire de la raison et l'énergie du peuple que de toutes parts l'autel de la patrie se couvre de l'or arraché au luxe, à l'avarice, à la superstition. Mille grâces à la Convention nationale qui imprima ce beau mouvement de générosité et de philosophie. La sublime constitution, que vous avez donnée au peuple français, constitution, qui immortalise et le législateur qui la décréta et le peuple qui lui donna sa sanction, fut le prélude des victoires de la République. Nos triomphes éclatants sur les ennemis de la Liberté seront suivis de victoires, plus grandes encore.

Les préjugés disparaîtront, la raison seule aura des autels à côté de la vertu et de la félicité publique, les Français ont juré la République, et il n'est pas de sacrifices, qu'ils ne soient prêts à faire pour son triomphe, ici, citoyens, il n'est pas de sans-culottes qui ne se soit dépouillé même de son nécessaire, pour contribuer au soulagement de nos frères d'armes et au succès de nos armées. Ah! si vous aviez vu, avec quel enthousiasme, avec quel transport de civisme et de dévouement, nos concitoyens s'empressaient d'apporter leur offrande, à la Société populaire, qui la première en avoit donné l'exemple, vous auriez partagé l'attendrissement et la joie qui brilloient dans tous les yeux, et maîtrisoient tous les cœurs.

(1) P.V., XXXI, 351. B^{im}, 30 pluv. (suppl^t); C. Eg., n^o 550.

(2) C 291, pl. 928, p. 30.

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.V., XXXI, 351. B^{im}, 30 pluv. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1149; C. univ., 2 vent.

(3) P.V., XXXI, 351. B^{im}, 30 pluv. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1149.

(4) C 291, pl. 928, p. 29.